
SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Redshift Technologies, Inc. 34 East 29th Street New York, NY 10016	N° de tél. d'urgence (Chemtrec):	(800) 424-9300
---	---	----------------

Nom du produit	Chlorure de méthylène
Synonymes	Dichlorométhane; bichlorure de méthylène; dichlorure de méthylène
Famille chimique	Produit halogéné, aliphatique
Description	Liquide incolore à l'odeur agréable et douce, semblable au chloroforme
Nom chimique	Chlorure de méthylène
Numéro CAS	75-09-2
Numéro RTECS	NIOSH/PA8050000
Numéro EINECS	200-838-9

SECTION 2 - COMPOSITION

<u>Ingrédient</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>Pourcentage</u>
Methylene chloride*	75-09-2	100%

*Dangereux

Remarque L'ingrédient indiqué comme étant dangereux a été évalué aux termes de la disposition sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses par l'OSHA États-Unis pour la sécurité et santé au travail (norme 29 CFR 1910.1200).

SECTION 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Mot-indicateur	AVERTISSEMENT!
Énoncés des dangers	RISQUE CANCÉROGÈNE (SELON DES ÉTUDES SUR L'ANIMAL). PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU ET DES VOIES RESPIRATOIRES. PEUT AVOIR DES EFFETS SUR LE SYSTÈME NERVEUX CENTRAL ET LES VOIES RESPIRATOIRES; PEUT ENGENDRER DES ALTÉRATIONS HÉPATIQUES ET DES TROUBLES SANGUINS.
Effets sur les yeux	Peut provoquer une irritation oculaire (selon des études sur l'animal).
À court terme	Selon des études sur l'animal, une irritation peut se développer après un contact direct. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, un gonflement, des troubles de la vision et des douleurs.

SECTION 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS...suite

À long terme	Un contact répété ou prolongé peut provoquer une conjonctivite (inflammation de la muqueuse recouvrant l'oeil).
Effets sur la peau	Peut provoquer une irritation cutanée (selon des études sur l'animal).
À court terme	Selon des études sur l'animal, une irritation peut se développer après un contact direct. Les symptômes peuvent inclure des effets allant d'une légère irritation à des douleurs sévères, un engourdissement, des picotements et éventuellement des brûlures.
À long terme	Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer un assèchement et des crevasses (craquelures de la peau) en raison de l'effet de délipidation du liquide sur la peau.
Inhalation	Peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.
À court terme	L'inhalation de vapeurs peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures. Les symptômes comprennent irritation, nausées, étourdissements, engourdissement des extrémités, sensation de chaleur, sensation d'ivresse, battements de coeur irréguliers, maux de tête, stupeur, apathie, congestion pulmonaire, troubles sanguins et confusion mentale.
À long terme	Une inhalation répétée ou prolongée peut entraîner des douleurs thoraciques, une dépression du système nerveux central, des lésions hépatiques, des troubles sanguins, une arythmie cardiaque, des effets sur la reproduction, des effets sur le cerveau et un cancer.
Ingestion	La toxicité d'une prise unique par voie orale est faible, mais l'ingestion de cette substance est irritante pour la bouche et la gorge et peut provoquer les effets systémiques décrits ci-dessus à la rubrique « Inhalation ».
Effets cliniques connus	Irritation cutanée, oculaire et nasale; dermite; brûlures cutanées à la suite d'un contact prolongé; congestion nasale; effets anesthésiques tels qu'une paresthésie des extrémités; narcose; sensation d'ivresse, perte de coordination et d'équilibre; maux de tête; étourdissements; vertiges; stupeur; fatigue; nausées; dépression; oedème pulmonaire; accélération du pouls; lésions hépatiques et rénales; risques de perte de conscience et de décès.
Autres effets possibles sur la santé	L'alcool peut amplifier les effets toxiques de cette substance. Cette substance peut traverser le placenta. Elle peut être excrétée dans le lait maternel. Les femmes en âge de procréer et les mères allaitantes doivent éviter l'exposition au produit.
Voie de pénétration	Inhalation, contact cutané ou ingestion. Cette substance peut être absorbée par une peau intacte ou abrasée, entraînant des effets systémiques.

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se développe ou persiste, consulter un médecin.
------------------------------	--

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS...suite

Contact avec la peau	Retirer les vêtements contaminés et laver la peau atteinte à l'eau et au savon. Si une irritation se développe ou persiste, consulter un médecin.
Inhalation	Conduire la personne au grand air. Si elle ne respire pas, procéder à une respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	En cas d'ingestion, consulter un médecin. Ne pas faire vomir sans directives de la part d'un spécialiste médical. Ne jamais rien forcer par voie orale sur une personne inconsciente.
Antidote	Aucun antidote particulier n'est recommandé. Traiter les symptômes et procurer un traitement de soutien.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Risques généraux	Un feu peut dégager des émissions toxiques ou corrosives. Voir la section Produits de combustion dangereux, ci-dessous.
Instructions de lutte contre l'incendie	Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive approuvée et une tenue de feu complète. Évacuer le personnel vers une zone en amont afin d'éviter la fumée et les vapeurs. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients exposés au feu.
Moyens d'extinction	Utiliser de l'eau, du gaz carbonique, ou des extincteurs à mousse ou à poudre.
Produits de combustion dangereux	Émet des fumées toxiques de monoxyde de carbone, de gaz carbonique, d'oxyde d'azote, de chlorure d'hydrogène et d'autres composés contenant du chlore.
Point d'éclair	Aucune donnée disponible
Inflammation spontanée	556° C
EPI pour lutter contre l'incendie	Il est recommandé aux pompiers de porter un appareil de protection respiratoire autonome et une tenue de feu complète.
Concentration explosive minimum pour poussières/vapeurs	Sans objet (s.o.)
Limites d'inflammabilité	Inférieure 13 % Supérieure 23 %

SECTION 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Mesures générales	Lire les Sections 3, 8 et 12 avant de procéder au nettoyage. Éviter l'inhalation et un contact direct. Porter l'équipement de protection individuelle approprié pendant toutes les activités de nettoyage. Éliminer les sources d'inflammation possibles (telles que chaleur, étincelles, flamme, impact, friction, électricité) et observer les directives de mise à la masse et de liaison appropriées.
--------------------------	---

SECTION 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE...suite

Déversement mineur	Contenir la source du déversement ou de la fuite si cela ne pose pas de risque corporel. Recueillir les déversements avec une matière absorbante non combustible et transférer dans un conteneur étiqueté pour la mise au rebut. Nettoyer soigneusement la zone du déversement. Éviter l'élimination dans les tuyaux d'évacuation.
Déversement majeur	Créer une digue de protection, pomper ou utiliser une matière non combustible pour absorber le déversement; placer ensuite les déchets dans un conteneur étiqueté destiné à la mise au rebut. Fermer le conteneur et le placer dans une aire d'attente dont la sécurité est assurée. Nettoyer soigneusement la zone du déversement. Établir le confinement nécessaire pour éviter une contamination de l'environnement. Empêcher toute pénétration dans les tuyaux d'évacuation, les égouts ou des cours d'eau.
Quantité à déclarer	Selon la Loi Superfund (Fonds spécial pour l'environnement), la quantité à déclarer est de 1000 livres (454 kg).
Libération dans le sol	Creuser une aire de retenue telle qu'un bassin de stabilisation, une fosse, un puits absorbant ou un bassin d'évacuation pour contenir les matières liquides ou solides. Établir une digue de retenue du flux de surface à l'aide de terre, de sacs de sable, de mousse de polyuréthane ou de béton cellulaire. Absorber la plus grande partie du liquide avec des cendres volantes, du ciment ou des sorbants commerciaux. Contrôler le ruissellement, isoler les rejets et les mettre au rebut comme il convient.
Libération dans l'air	Utiliser de l'eau pulvérisée ou atomisée pour abattre les vapeurs.
Libération dans l'eau	Utiliser des poches d'eau profondes naturelles, creuser un bassin de stabilisation ou établir des murs de sacs de sable pour piéger les produits déversés. Aspirer le produit piégé avec des tuyaux. Empêcher sa pénétration dans les tuyaux d'évacuation et les égouts.
Traitement et élimination	À titre de technique générale, on peut recourir à un traitement au dichromate de sodium dans de l'acide sulfurique concentré. Les produits cancérigènes facilement oxydables peuvent être détruits au moyen d'oxydants plus doux, tels qu'une solution de permanganate de potassium saturée dans de l'acétone, qui semble être l'agent adéquat pour la destruction des hydrazines ou des composés contenant des doubles liaisons carbone-carbone isolées. De l'hypochlorite de sodium concentré ou en solution aqueuse à 50 % peut aussi être utilisé en tant qu'oxydant.

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	Éliminer les sources d'inflammation possibles (telles que chaleur, étincelles, flamme, impact, friction, électricité) et observer les directives de mise à la masse et de métallisation appropriées. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
Stockage	Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit frais, sec et bien aéré.
Plage de température de stockage	15 à 25° C

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

<u>Composé</u>	<u>Délivreur</u>	<u>Type</u>	<u>LEMT</u>
Methylene chloride	ACGIH	TWA-8 HR	174 mg/m ³
	ACGIH	TWA-8 HR	50 ppm
	OSHA	TWA-8 HR	25 ppm
	OSHA	Ceiling	125 ppm

Méthode analytique Méthode EPA 601 et 624; NIOSH III n° 1005

Aération Utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mécanismes techniques afin de maintenir les poussières en suspension dans l'air à un niveau inférieur aux limites d'exposition recommandées.

Protection des yeux Porter des lunettes anti-éclaboussures et un masque protecteur. Un poste pour le lavage des yeux doit être disponible.

Protection de la peau Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques et des bottes. Se laver soigneusement les mains et les bras après avoir manipulé ce produit. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre ou porter des vêtements jetables.

Protection des mains Porter des gants de protection étanches lors de la manipulation de ce produit.

Protection respiratoire Si la limite d'exposition en milieu de travail (LEMT) en vigueur est dépassée, porter un appareil de protection respiratoire approprié avec un facteur de protection suffisant pour contrôler l'exposition à un niveau inférieur à la LEMT.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect physique	Liquide
Couleur	Incolore
Clarté	Limpide
Odeur	Odeur caractéristique agréable et douce, semblable au chloroforme
Goût	Aucun
Poids moléculaire	84,93
Formule moléculaire	CH ₂ Cl ₂
pH	Aucune donnée disponible
Température d'ébullition	39,75° C
Température de fusion	-95° C
Densité	2,93
Poids spécifique	1,326 à 20/4° C
Tension de vapeur	340 mm Hg à 20° C
Viscosité cinématique	0,43 mPa.s à 20° C

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES...suite

Solubilité dans l'eau	10-50 mg/ml à 21° C
Solubilité dans un solvant	Miscible dans l'alcool, l'éther, le diméthylformamide. Complètement miscible dans la plupart des solvants organiques. Miscible dans l'éthanol et l'éther. Soluble dans du tétrachlorure de carbone.

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable
Conditions à éviter	Chaleur, humidité et lumière
Réactivité	Cette substance réagit vigoureusement avec des métaux actifs tels que le lithium, le sodium et le potassium. Elle réagit également vigoureusement avec des bases fortes telles que du potassium tert-butoxide.
Substances incompatibles	Les oxydants et les caustiques forts ainsi que les métaux actifs tels que la poudre d'aluminium ou de magnésium. Les métaux alcalins, les amines, le zinc et les alliages d'aluminium, de magnésium et de zinc.
Produits de décomposition dangereux	Cette substance se décompose par contact avec des surfaces chaudes ou des flammes nues. Lorsqu'elle est chauffée jusqu'à sa décomposition, elle émet des fumées extrêmement toxiques de phosgène et de chlorure d'hydrogène.
Polymérisation dangereuse	Ne survient pas
Propriétés oxydantes	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Cette substance ne forme pas de mélanges explosifs avec l'air à des températures ordinaires. Elle peut toutefois exploser si elle est mélangée avec du pentoxyde de diazote ou de l'acide nitrique. Cette substance forme des mélanges explosifs dans une atmosphère riche en oxygène, oxygène liquide, tétroxyde d'azote, potassium, sodium ou alliage de sodium- potassium.
Limites explosives	Inférieure 15,5 % en oxygène Supérieure 66,4 % en oxygène

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

<u>Composé</u>	<u>Type</u>	<u>Voie</u>	<u>Espèce</u>	<u>Posologie</u>
Methylene chloride	LD ₅₀	Oral	Rat	1,600 mg/kg
	LD ₅₀	IP	Rat	916 mg/kg
	LD ₅₀	IP	Mice	437 mg/kg
	LC ₅₀	Inhalation	Mice	16,000 ppm/7hr
	LC ₅₀	Inhalation	Rat	52 g/m ³

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES ...suite

Effets sur les yeux	Une seule application de 0,1 ou de 0,01 ml de chlorure de méthylène dans les yeux des lapins a provoqué un larmolement persistant, l'inflammation des paupières et de la conjonctive, de l'oedème conjonctival, un décollement et une augmentation de la pression intra-oculaire et l'inflammation de l'iris et de la cornée. Les lapins exposés à des vapeurs de chlorure de méthylène à des concentrations de 1750 et 17 500 mg/m ³ (504 et 5040 ppm) ont présenté une augmentation de l'épaisseur cornéenne.
Effets sur la peau	Le chlorure de méthylène provoque une irritation sévère à modérée sur la peau du lapin à un niveau posologique de 810 ou de 100 mg/24 h. Le chlorure de méthylène peut être absorbé à travers une peau intacte ou abrasée à des niveaux toxiques.
Inhalation	Il a été signalé que la CL ₅₀ d'inhalation de chlorure de méthylène est de 16 000 mg/l/7 h chez la souris et de 52 mg/m ³ chez le rat. Les signes de toxicité sont principalement associés au système nerveux central et au foie. Les autres organes affectés étaient les reins et l'appareil respiratoire. La toxicité aiguë par inhalation du chlorure de méthylène a été évaluée dans les poumons et le foie de souris et de rats mâles à des niveaux de concentration atmosphérique de 2 000 et 4 000 mg/l. Chez les deux espèces, la toxicité ambiante s'est manifestée par des signes de légère anesthésie à une exposition de 4 000 mg/l. Chez la souris, une exposition à 2 000 et à 4 000 mg/l a induit des altérations cellulaires hautement spécialisées dans les poumons et le foie. Aucune altération associée au composé n'a été constatée dans les poumons ou le foie du rat.
Ingestion	La DL ₅₀ du chlorure de méthylène administré par voie orale chez le rat est de 1 600 mg/kg. Ce chiffre indique que le chlorure de méthylène est moyennement toxique par ingestion. Les organes affectés sont le système nerveux central, le foie, les reins et l'appareil respiratoire.
Pouvoir mutagène	Le chlorure de méthylène a toujours un pouvoir mutagène sur les micro-organismes. On constate des réponses plus faibles et moins régulières chez les mammifères, particulièrement la souris, <i>in vitro</i> et <i>in vivo</i> . Cette substance induit des échanges de chromatides soeurs, une fragmentation et une perte chromosomique <i>in vitro</i> dans les cellules humaines. Les résultats de l'étude <i>in vitro</i> des cellules des rongeurs ont été inconcluants ou négatifs. Le chlorure de méthylène a induit la fragmentation de l'ADN monocaténaire dans des cultures cellulaires d'origine mammifère, mais des effets inconcluants ou négatifs ont été rapportés en ce qui concerne l'induction de mutations génétiques. Cette substance n'a pas induit une synthèse imprévue d'ADN <i>in vivo</i> chez les rongeurs ni dans les cultures fibroblastiques d'origine humaine. Elle s'est montrée génotoxique dans des tests sur les champignons mais non au cours de tests létaux récessifs liés au sexe sur les drosophiles.
Irritation cutanée	810 mg/24 h chez le lapin - sévère 100 mg/24 h chez le lapin - modérée
Sensibilisation cutanée	Aucune donnée disponible.

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES ...suite

Irritation oculaire	162 mg chez le lapin - moyenne 10 mg chez le lapin - légère 500 mg/24 h chez le lapin - légère
Effets sous-chroniques	Dans des études portant sur une dose unique chez la souris et le rat, du chlorure de méthylène a été administré par voie intrapéritonéale à un niveau posologique de 300, 550 et 1 000 mg/kg. Les signes de toxicité comprenaient une dépression du système nerveux central et le décès. Chez le chien, du chlorure de méthylène a été administré par gavage à un niveau posologique de 50, 100, 200, 400 et 600 mg/kg. La dépression du système nerveux central a été observée après l'administration de 400 et 600 mg/kg de chlorure de méthylène. Une étude visant à évaluer l'absorption du chlorure de méthylène par voie percutanée a été menée sur des lapins à un niveau posologique de 15, 50, 100, 200 ou 500 mg/kg. À chaque niveau, 4 lapins (2 présentant une peau intacte et 2 présentant une peau abrasée) ont reçu un traitement pendant 8 h/jour, 5 jours/semaine, pendant 90 jours. Aucun signe de toxicité associée au traitement au chlorure de méthylène n'a été observé. Du chlorure de méthylène a été administré à des rats par gavage à un niveau posologique de 5 à 500 mg/kg/jour pendant 2 à 12 semaines. Les signes de toxicité observés au cours de ces études comprenaient une dépression du SNC, une augmentation du poids hépatique à > 100 mg/kg, un élargissement centrolobulaire à 300 et 500 mg/kg, une myocardite à < 10 mg/kg et le décès survenant à des niveaux de 300 et 500 mg/kg/jour. Les mêmes études chez le chien aux mêmes niveaux posologiques et pendant la même durée ont indiqué des altérations microscopiques du foie et des reins (à toutes les doses), une réduction de consommation alimentaire, une perte du poids vif et l'hypothermie.
Toxicité chronique	Voir la section Effets chroniques/pouvoir cancérogène ci-dessous.
Effets chroniques/ pouvoir cancérogène	La toxicité chronique et le pouvoir cancérogène du chlorure de méthylène administré par voie orale ont été évalués dans l'eau de boisson de souris à un niveau posologique de 60, 125, 185, et 250 mg/kg/jour pendant 24 mois. Aucune différence notable n'a été constatée entre les animaux traités et les témoins. Le seul signe de toxicité notable a été des altérations hépatiques associées au traitement chez les mâles et les femelles au plus haut niveau non observable. Dans cette étude, le niveau des effets non observables du chlorure de méthylène était de 185 mg/kg/jour pour les deux sexes. Des études de toxicité chronique à long terme et du pouvoir cancérogène du chlorure de méthylène ont été menées sur des rats et des souris en les soumettant à une exposition par inhalation 6 h/jour, 5 jours/semaine à un niveau posologique de 1 000, 2 000 ou 4 000 ppm et 2 000 ou 4 000 ppm pendant 102 semaines, respectivement. Chez la souris, une augmentation des incidences de tumeurs bénignes et malignes des poumons et du foie a été observée pour les deux sexes. Chez le rat, l'incidence de tumeurs bénignes des glandes mammaires était plus importante chez les mâles et les femelles. Ces tumeurs étaient associées à une augmentation des incidences d'altérations hépatiques et de fibrose du canal cholédoque chez les rats mâles et femelles. On a également pu constater une tendance positive mais marginale d'apparition de nodules hépatiques néoplastiques ou de carcinomes (combinés) chez les rats femelles. Dans une autre étude à long terme, des rats et des hamsters ont été exposés à du chlorure de

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES ...suite

**Effets chroniques/
pouvoir
cancérogène...suite**

méthylène par inhalation à un niveau posologique de 500, 1 500 ou 3 500 ppm mg/l pendant 6 h/jour, 5 jours/semaine pendant 2 ans. Aucun effet cytogénétique ne s'est manifesté quel que soit le niveau posologique chez les rats mâles et femelles. Une augmentation du taux de mortalité chez les rats femelles a été observé à 3 500 ppm mg/l à l'encontre des hamsters femelles qui, exposées à 1 500 ou 3 500 ppm mg/l ont présenté une réduction du taux de mortalité. Des effets histopathologiques minimaux ont été observés dans le foie des rats à tous les niveaux posologiques. Le nombre total de tumeurs bénignes des glandes mammaires a augmenté chez les rats femelles proportionnellement à leur niveau d'exposition. Cet effet s'est également manifesté chez les rats mâles dans les groupes exposés à 1 500 et 3 500 mg/l. Les rats mâles exposés à 1 500 ou 3 500 mg/l ont présenté une augmentation du nombre de sarcomes situés dans ou autour des glandes salivaires. Les hamsters exposés à la même concentration ont présenté des altérations gériatriques spontanées moins extensives, une réduction du taux de mortalité (femelles) et n'ont pas démontré de toxicité définie sur un organe cible. Dans le cas des études de toxicité par inhalation, on a observé un certain pouvoir cancérogène du chlorure de méthylène chez les rats mâles, manifesté par une incidence accrue de tumeurs bénignes des glandes mammaires. L'action cancérogène du produit a été clairement démontrée chez les rats femelles par l'augmentation d'incidences de tumeurs bénignes des glandes mammaires. Cette même action cancérogène a été également clairement démontrée chez les souris mâles et femelles par l'augmentation d'incidences de tumeurs alvéolaires, bronchiolaires et hépatiques.

**Classification
cancérogène de l'OSHA**

Oui

**Classification
cancérogène du NTP**

Groupe 2 « Substances possédant vraisemblablement un pouvoir cancérogène chez l'homme »

**Classification
cancérogène du CIRC**

Groupe 2B « Substances probablement cancérogènes pour l'homme »

**Effets sur la
reproduction**

Voir Effets tératogènes, ci-dessous.

Effets tératogènes

Des souris et des rats femelles gravides ont été exposées à des vapeurs de chlorure de méthylène à un niveau posologique de 1 250 mg/l (4,4 g/m³) pendant 7 heures par jour les jours 6 à 15 de la gestation. Aucun effet n'a été observé sur le nombre de sites d'implantation, la taille de la portée, l'incidence de résorptions foetales, la proportion des sexes des foetus ou leur taille corporelle. Le chlorure de méthylène a été légèrement foetotoxique pour des rats exposés par inhalation à 4 500 mg/l pendant 6 h/jour avant et pendant les 17 premiers jours de gestation; on a constaté une réduction pondérale foetale mais aucune augmentation de malformation.

Organes cibles

Système nerveux central; Foie; Poumons; Reins

**À risque d'exposition
aggravé**

Les sujets présentant une dysfonction ou une lésion hépatique ou rénale, un trouble du système sanguin ou un trouble cardiaque ou cardiovasculaire peuvent être plus sensibles à la toxicité en cas d'exposition excessive.

SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Vue d'ensemble - Écologie Dans l'environnement, cette substance ne s'infiltré pas dans le sol ou les sédiments. Elle est relativement non persistante dans l'environnement. Cette substance est nocive à la vie aquatique. Si elle est rejetée dans l'eau, elle ne s'adsorbe pas aux solides et sédiments en suspension. Elle est présumée se volatiliser des surfaces aquatiques.

Mobilité, persistance et dégradabilité Cette substance possède une très forte mobilité dans le sol. Elle est fortement adsorbée par la mousse de tourbe, moins fortement par l'argile, seulement légèrement par le calcaire dolomitique et pas du tout par le sable. Des études de boues activées ont démontré que sa biodégradation dans le sol pouvait se produire. Cette substance est non persistante dans l'environnement.

Bioaccumulation et toxicité Les risques de bioaccumulation de cette substance chez des organismes aquatiques est faible. Elle ne devrait pas présenter de toxicité pour les organismes aquatiques.

Toxicité aquatique

<u>Composé</u>	<u>Type</u>	<u>Espèce</u>	<u>Posologie</u>
Methylene chloride	LC ₅₀ /96h	Fathead minnow	193 mg/L
	EC ₅₀ /48h	Daphnia magna	1,682 mg/L
	EC ₅₀ /96h	Skeletonema costatum (Diatom)	> 662 mg/L
	EC ₅₀ /8h	Bullfrog	17,780 µg/L

Log P (coefficient de partage octanol-eau) 1,25

SECTION 13 - INFORMATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination Le traitement, stockage, transport et élimination doivent se conformer aux règlements locaux, régionaux et nationaux en vigueur. L'incinération est la méthode d'élimination recommandée pour cette matière. Ne pas jeter, même en petite quantité, dans des égouts domestiques, des égouts pluviaux, des lacs, ruisseaux ou étangs.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Nom officiel d'expédition Poison/produit toxique (chlorure de méthylène)

Expédition Avion de ligne ou train: 605
Avion cargo uniquement: 612

Numéro ONU 1593

Classe de risques 6.1

Groupe d'emballage III

Nom US DOT Dichlorométhane (chlorure de méthylène)


SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT ...suite

Numéro ONU conforme au US DOT	UN1593
Classe de risques US DOT	6.1
Groupe d'emballage US DOT	III
Autorisations d'emballage US DOT	Exceptions: 49 CFR 173.153 Produit non emballé en vrac: 49 CFR 173.203 Produit emballé en vrac: 49 CFR 173.241
Limites de quantité US DOT	Avion de ligne ou train: 60 L Avion cargo uniquement: 220 L
Exigences d'étiquetage US DOT	Poison/produit toxique
Nom IATA	Dichlorométhane
Numéro ONU pour transport IATA	1593
Classe de risques IATA	6.1
Groupe d'emballage IATA	III
Code IMDG	Dichlorométhane
Numéro ONU pour transport IMDG	1593
Classe de risques IMDG	6.1
Groupe d'emballage IMDG	III
Numéro de tableau MFAG IMDG	340
Numéro EMS IMDG	6.1-02
Polluant marin IMDG	Non

SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classification UE	Cancérogène; Catégorie 2
Label UE	T
Mention de risque	R49 - Peut provoquer le cancer par inhalation.

SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES ...suite

Mentions de sécurité	S2 - Conserver hors de portée des enfants. S23 - Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. S24/25 - Éviter le contact avec les yeux et la peau. S36/37 - Porter des vêtements et des gants de protection appropriés.
Numéro RTECS	NIOSH/PA8050000
Statut TSCA	Oui
SARA section 302	Non
SARA section 313	Oui
Classification WHMIS	Classe D, Division 1, Sous-division B Classe D, Division 2, Sous-division A Classe D, Division 2, Sous-division B
Proposition 65 de la Californie	Répertorié
Pictogramme du label européen	

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Sources des données	Les informations contenues dans cette Fiche signalétique peuvent provenir de sources internes confidentielles, de fournisseurs des matières premières ou de la littérature publiée.
Exonération de responsabilité	Redshift Technologies Inc. considère que les informations contenues dans cette Fiche signalétique sont exactes et fournies en toute bonne foi, mais n'offre de garantie d'aucune sorte, qu'elle soit expresse ou implicite.